

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2014 POUR L'ACCES AU GRADE DE
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE
CLASSE SUPERIEURE (SACDD CS)**

Promotion classique

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade de SACDD de classe supérieure par voie d'inscription sur un tableau d'avancement, les SACDD de classe normale justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2014.
Les textes de références	Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié Décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012 modifié
Les règles de gestion	Le classement des harmonisateurs (DREAL, MIGT 8, DRIEA et directions d'administration centrale ...) devra résulter de l'analyse des dossiers des agents proposés selon les critères ci-après. <ul style="list-style-type: none"> la capacité de l'agent à exercer des fonctions à un plus haut niveau d'autonomie et de responsabilité, les compétences et la capacité d'adaptation à l'évolution de l'environnement professionnel. <p>Ces critères sont appréciés à travers la manière de servir, traduite notamment par les résultats des évaluations annuelles (tout particulièrement par l'appréciation littéraire portée sur les comptes-rendus d'entretien professionnel annuels). Les appréciations générales des 3 dernières années seront reportées dans le rapport de proposition du chef de service.</p>

Les informations de la précédente CAP au titre de 2013 :

Spécialité	AG	CTT
Nombre de promouvables	1823	164
Nombre de proposés (hors TRGS)	307	73
Nombre de postes offerts (hors TRGS)	187	17
Nombre de promus	187	17
Age moyen des promus	51 ans	48 ans
Ancienneté moyenne dans le grade	10A 04M	11A 04M
Ancienneté moyenne dans le corps de cat. B	10A 04M	11A 04M

Les dates :

Date limite de réception par la DRH	20 juin 2014
Date prévisible de la CAP nationale	17 et 18 septembre 2014

Les documents à fournir :

- PM 140
- PM 130 accompagné du compte-rendu de la concertation locale
- Tableau des propositions de promotion harmonisées accompagné d'un compte-rendu d'harmonisation comprenant l'avis sur chaque proposition ainsi que les éléments ayant motivé le classement.

Les contacts :

Bureau	MGS2	Responsable du pôle des catégories B	Elisabeth JULAN-GROLLEAU	Tél.	01 40 81 61 83
Bureau	MGS2	Adjointe à la responsable du pôle	Caroline GIMARD	Tél.	01 40 81 17 27
Bureau	CE1	Chargée de mission des SACDD	Christine GARCIA	Tél.	01 40 81 20 22